



CONGÉS BONIFIÉS

Simplification administrative

LETTRE OUVERTE

Monsieur Laurent RIDEL
Directeur de l'Administration Pénitentiaire

Ministère de la justice
Direction de l'Administration Pénitentiaire
13 Place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

Objet : Simplification administrative congés bonifiés.

Monsieur le Directeur,

Le décret n°2020-851 du 02 juillet 2020 a profondément modifié et modernisé le droit des congés bonifiés tant au niveau de sa fréquence que des exigences de continuité du service public.

De ce fait, j'attire votre attention sur les disparités administratives que rencontrent bon nombre de vos fonctionnaires éligibles dans le traitement et le suivi des dossiers des congés bonifiés d'un établissement pénitentiaire à l'autre.

Par ce constat, Force Ouvrière Justice sollicite la mise en œuvre d'un onglet spécifique « Congés bonifiés » sur harmonie avec une base documentaire.

Ce dispositif permettra d'une part aux fonctionnaires éligibles un meilleur suivi dans le respect de leurs droits spécifiques et d'autre part de diminuer l'embolie des services gestionnaires de proximité dans le traitement des dossiers bonifiés.

Néanmoins, ce dispositif n'a pas vocation à supprimer le rôle essentiel des services gestionnaires dans le contrôle et l'accompagnement dans la gestion des dossiers de congés bonifiés.

Conscient de l'intérêt porté à cette requête dans ce dossier sensible, je vous prie de croire monsieur le Directeur de l'administration Pénitentiaire en mes sentiments les plus respectueux.

Le Secrétaire Général



Emmanuel BAUDIN

